

BULLETIN MUNICIPAL



N° 7 MAI 1987

I.- CENTENAIRE DE L' ECOLE DES FILLES

=====

par Madame Martine LIEBELIN, directrice

L'ECOLE ! témoin impassible de nos rires et de nos larmes, laisse dans la mémoire de tous des souvenirs impérissables que chacun se plaît à évoquer avec sa sensibilité propre, mais rarement sans émotion.

C'est pourquoi lorsque l'occasion se présente d'ouvrir l'école à l'ensemble de la population qui reste en général très attachée à cette institution, il faut la saisir. Et quelle meilleure motivation que le centenaire d'une école pour réunir les différentes générations et tous ensemble faire revivre le passé, mais aussi faire découvrir aux aînés les mutations d'une structure en perpétuelle évolution.

C'est ce que nous allons vous proposer les 13 et 14 Juin car notre école maternelle va en effet vous accueillir pour vous faire découvrir les souvenirs du passé ainsi que le travail de nos petits durant cette année scolaire. Que la fête, la joie, le plaisir s'installe dans ses murs sans les préoccupations pédagogiques et les contraintes habituelles qui donnent d'ordinaire un visage un peu sévère à l'école.

Avec l'aide de quelques conseillers municipaux regroupés autour de Monsieur le Maire et de parents d'élèves volontaires, nous avons organisé pour ces deux journées un programme, qui souhaitons le, saura vous séduire :

- avec la collaboration du musée du château de Belfort, nous allons reconstituer une salle de classe d'époque ;
- grâce à l'amabilité des habitants de Lepuix qui ont bien voulu nous prêter leurs collections personnelles, nous présenterons une exposition de photographies d'école, les premières datant de la fin du siècle dernier ;
- Monsieur Herbach nous laissera découvrir ses plus belles cartes postales anciennes sur notre village ;
- les petits élèves de la maternelle ont réalisé tout au long de l'année des travaux manuels qui seront vendus au profit de la coopérative ;
- un livret retraçant l'histoire de l'école et de l'enseignement à Lepuix vous sera proposé ;
- et à l'extérieur, pour la joie des petits et des grands, la fête battra son plein : une buvette, un stand de pâtisseries permettra à chacun de satisfaire sa gourmandise. Des jeux et un petit manège ne manqueront pas de retenir l'attention des plus jeunes.

Vous le constatez, le programme est assez dense, il faudrait donc que quelques personnes se joignent à nous pour réaliser des patisseries ou tenir les différents stands, mais surtout, que les Papis et Mamies n'oublient pas de retrouver le chemin de l'école durant ces deux jours pour venir fêter avec nous le centième anniversaire de cette école où ils ont sans doute usé leurs fonds de culottes !

Nos expositions seront ouvertes les

samedi 13 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
et dimanche 14 juin de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h

Au cours de ces deux journées, nous espérons que la Clique viendra apporter une note de gaieté à notre fête.

Je tiens à souligner que la parfaite compréhension mutuelle entre la Mairie, l'Ecole et les Parents d'Elèves permettra de réaliser un projet commun. Pour le bien de tous et surtout celui des enfants, il est nécessaire de travailler dans un tel climat ; votre présence à l'école au cours de ces deux journées sera pour nous un excellent stimulant pour poursuivre notre action dans ce sens.

=====

II.- LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU SEMESTRE
=====

I2 Décembre 1986 : -Secours au Ballon d'Alsace

- Le Conseil Municipal décide de confier au S.M.I.B.A. l'organisation matérielle des secours sur les pistes de ski alpin existantes sur le territoire de la commune, à savoir la "Manheimer" et la "Tête des Redoutes".

-Recrutement d'un employé communal :

- pour pourvoir au remplacement de Monsieur André RUEZ admis à faire valoir ses droits à la retraite, le Conseil décide l'embauche de Monsieur René HALLER, demandeur d'emploi, chargé de famille et domicilié dans la commune.

I6 Janvier 1987 - Aménagement Rue de l'Eglise :

- pour améliorer la visibilité pour les usagers à hauteur du 34 Rue de l'Eglise, la commune a décidé d'acquérir une partie du terrain en vue de démolir et reconstruire le mur.

27 Mars 1987 - Vote du Budget Primitif :

- le projet soumis par Monsieur le Maire est voté à l'unanimité.
 - voir détail pages suivantes

- Opération "Marmotte" :

- le Conseil décide d'adhérer à l'opération "Marmotte" proposée par l'ASVAA , et vote une somme de 2 100.-F
 - voir article en informations diverses

III.- BUDGET PRIMITIF
= = = = =

* DEPEUSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 803 160	*
* Denrées et Fournitures	59 000	*
* Frais de personnel	640 000	\$
* Impôts et taxes	50 500	*
* Travaux et Services extérieurs	200 000	*
* Participations et Contingents	372 228	*
* Allocations et Subventions	51 600	*
* Frais de gestion générale	88 600	*
* Frais financiers	164 601	*
* Prélèvement pour dépenses d'investis.	176 631	*
* \$*****		
* RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 803 160	*
* Produits de l'exploitation	190 500	*
* Produits domaniaux	603 311	*
* Produits financiers	2 400	*
* Recouvrements - Subventions	66 622	*
* Dotations versées par l'Etat	596 986	*
* Impôts indirects	11 400	*
* Contributions directes	321 620	*
* Produits exceptionnels	10 321	*

* DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	470 441	*
* Remboursements d'emprunts	162 420	*
* Acquisition de biens	61 600	*
* Travaux de Batiments & Génie Civil	276 421	*

* RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	470 441	*
* Prélèvement sur recettes de fonct.	176 631	*
* Participation à des Trx d'Equip.	259 190	*
* Recouvrement de créances	34 620	*

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET PRIMITIF

=====

- 1/ Budget équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissements.
- 2/ Maintien des taux d'imposition des 4 taxes aux valeurs antérieures (inchangées depuis 1983)
 - . taxe d'habitation : 1.57% (moyenne nationale 11.61)
 - . foncier bâti : 2.62% (" " 13.96)
 - . foncier non bâti : 39.32% (" " 37.17)
 - . taxe professionnelle : 2.18% (" " 12.91)
- 3/ Augmentation des annuités d'emprunts due aux deux emprunts contractés pour la réalisation du terrain de football stabilisé et de l'extension de l'école. Cela justifie l'extrême prudence dans nos prévisions de travaux afin de ne pas mettre en danger les finances communales.
 - * a titre indicatif, l'annuité s'élève cette année à 327 201.- Fr (164 601 en intérêts et 162 420 en capital).
- 4/ Acquisition et travaux programmés en 1987 :
 - . achat d'une photocopieuse 15 000
 - . ameublement (mairie, bloc 3ème age) 15 000
 - . benne vers le cimetière 1 600
 - . réfection route des Hauts-Prés 72 000
 - . vérification réseau d'eau 20 000
 - . cloture terrain de jeux de l'école 71 000
 - . aménagement de sécurité de la Rue de l'Eglise 8 700
 - . rénovation de la Mairie 15 000
 - . électrification du stade 46 000
 - . pistes en forêt 36 000
 - . panneaux de signalisation 3 500
- 5/ Les subventions :
 - . Société de Pêche 10 000
 - . Colis des personnes âgées 6 000
 - . Lepuix-Fleuri 4 000
 - . Clique 3 500
 - . Coopérative scolaire 2 000
 - . Association Sportive 2 000
 - . Bibliothèque 1 500
 - . Aides ménagères 600
 - . Anciens combattants et Prisonniers 500
 - . Ski-Club Giro-Lepuix 500
 - . Lutte contre le cancer 500
 - . A.C.E 500
 - . USG Athlétisme 250
 - . Société de Tir Giromagny 250
 - . AS CES Giromagny 200
 - . Association des paralysés 100
 - . Association Valentin Haüy 100
 - . Lutte contre la faim 100

IV.- LE SYNDICAT DE GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE d'ETUEFFONT

= = = = =

par Monsieur Gérard GUYON, Président.

La réalisation d'une piscine couverte chauffée dans un village rural d'à peine plus de 1 000 habitants, aux finances modestes, est un rêve fou qui n'aurait pu se réaliser sans un concours de circonstances très favorables quant à l'investissement et à la Constitution d'un Syndicat de communes intéressées de la région, avec la participation financière du département pour assurer le fonctionnement qui, comme chacun sait, est une charge très lourde.

Les circonstances favorables ont été :

- l'opération Mille Piscines lancée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- le fait que l'une d'elles se soit trouvée disponible dans la région de Franche Comté;
- la prise en charge financière d'une partie du projet par le Contrat de Pays ;
- des subventions complémentaires importantes grâce, d'une part, au statut de commune fusionnée d'Etueffont, et d'autre part à son "centime démographique" faible ;
- la participation financière importante du Conseil Général aux dépenses d'équipement et de fonctionnement.

L'équipement représentait une dépense de 4 000 000 F, non compris l'achat des terrains et l'aménagement des abords. La part restant à la charge de la commune a été limitée à 5.75% du coût total de l'opération. Cela aurait pu paraître un véritable cadeau à la commune, mais il faut savoir le coût de fonctionnement d'un tel équipement qui dépassait déjà 300 000.- Fr en 1976, somme non supportable pour la commune, et que la piscine d'Etueffont étant un équipement intercommunal, son implantation intéressait, selon carte, une quarantaine de communes, soit une population totale de 19 000 habitants et une population scolaire d'environ 2 400 élèves.

C'est-à-dire que la commune ne pouvait délibérer définitivement sur la réalisation de l'équipement avant la constitution du Syndicat de Gestion.

Les élus des 40 communes concernées ont été invités à des réunions d'informations dès novembre 1977 avec l'appui des élus départementaux (Conseil Général, Députés) et le concours des administrations de la Jeunesse et des Sports de l'Equipement et de l'Agriculture.

Deux autres réunions suivaient en 78 permettant de dégager un consensus quant aux dépenses de fonctionnement 23 communes représentant 13 583 habitants ont fait connaître leur accord en Mai 1978 pour la création d'un Syndicat de fonctionnement de la future piscine intercommunale d'Etueffont. Cet accord stipulait la fréquentation scolaire gratuite de la piscine par les enfants des écoles primaires à raison d'une séance par semaine pour une participation communale de 10 Francs par habitant transport compris, afin que ne soient pas lésées les communes les plus éloignées, cette participation étant bien entendu indexée pour suivre l'évolution du coût de la vie.

La solidarité des communes a permis à Etueffont de manifester sa volonté politique par délibération du 23 Juin 1978 acquise de justesse par 7 voix sur 13 conseillers. L'enjeu était si important que les hésitations étaient légitimes, mais l'engagement définitif.

C'était enfin l'achèvement d'un dossier lourd et complexe, et le démarrage des travaux en Octobre 1978.

Et c'est finalement 26 communes dont l'engagement à se constituer en Syndicat Mixte avec le Département a été enregistré dans l'arrêté préfectoral du 12 Avril 1979. Depuis, 16 autres communes ont rejoint le Syndicat.

Le Conseil Général n'a pas toujours été un partenaire facile, et aurait voulu limiter sa participation à une subvention forfaitaire du coût de l'équipement, et à une participation en pourcentage au fonctionnement. La pression des élus communaux a abouti à faire admettre au Conseil Général du Département une subvention en pourcentage du coût global d'investissement, et une participation non limitée aux dépenses de fonctionnement qui est une véritable subvention d'équilibre, ceci afin que les participations communales ne progressent pas de façon disproportionnée à leurs moyens.

Ainsi, la solidarité a joué, et grâce à la collaboration des communes et du Conseil Général, ce sont environ 1 500 enfants des écoles primaires, des CES, des IMP, qui fréquentent la piscine d'Etueffont et bénéficient de leçons de natation hebdomadaires. Après deux mois et demi de pratique, tous les élèves étaient familiarisés avec l'eau et fréquentaient ensuite de plus en plus assidûment l'établissement, soit pendant les heures réservées au public, soit en participation avec le Club qui s'est constitué avec 3 sections :

- perfectionnement
- compétition
- baby-club.

Enfin, une expérience de fréquentation scolaire par les classes maternelles a été lancée avec la participation des parents.

Aujourd'hui le syndicat compte 39 communes et couvre une population d'environ 21 000 habitants; trois communes de la Haute-Saône : FRAHIER - ERREVET et CHAMPAGNEY, fréquentent en outre chaque semaine la piscine en louant des plages horaires.

A titre indicatif, en 1987 le budget de la piscine s'établit comme suit :

- Fonctionnement	1 766 502.- Fr
- Investissement	141 399.- Fr

TOTAL : 1 907 901.- Fr

= = = = =

- * Voir en fin de bulletin notre rubrique INFORMATIONS PRATIQUES les tarifs et heures d'ouverture de la piscine.

Pour diversifier nos centres d'intérêt nous ouvrons avec ce bulletin une nouvelle rubrique consacrée à la vie passée de notre village. Notre 1er adjoint, François DEMEUSY, a bien voulu rechercher dans ses archives pour nous livrer quelques faits relatifs à ce qui constitue notre mémoire commune.

V.- LEPUIX : UN PEU D'HISTOIRE LOCALE
= = = = =

D'après le premier état de section, datant de 1810, il est fait mention de "lieux dits".
De quand datent-ils ? Pourquoi les appellent-t-on ainsi ?

DERRIERE LA FONDERIE

A partir de documents concrets, remontons le temps.

"... le quinzième jour du mois de décembre 1770 ... "
il est procédé au renouvellement de "l'impôt" pour le compte de Madame la Duchesse de Mazarin. Ils sont 296 propriétaires. Il n'est pas question de les passer tous en revue.

"Mathias Tournier possède deux arpents en friches au lieu "
"dit derrière la fonderie entre Etienne Collin de levant "
"et le canal de couchant"

Ce terme "derrière la fonderie" remonte à 1647 lorsque

" Pierre Fridolant commandant au château d'Oricourt vend à "
" Jacques et Girard Perrol du Puix, une maison et une "
" fouille dit derrière les fonderies sous le "Mont Jean" "
" la forêt de levant (Est), les fonderies de mussant (Ouest) "
" et Jean Briquel de minuit (Nord) "

Le 8 Juin 1760, François MARSOT bourgeois du PUIX, maître taillandier demande à l'intendant général de lui accorder l'autorisation de construire une usine de fer sur son pré situé derrière les anciennes fonderies au lieu dit Champ du Mont, et 2 ans plus tard, sans doute après la mort de celui-ci, sa veuve en seconde noce, Marie Prévot, établit la succession de leurs 3 enfants où il est dit :

" un pré à la place des anciennes fonderies, entre le canal "
" de Saint-Pierre de levant et la rivière de couchant ; "
" une usine pour aiguiser les haches dont il reste du charbon "
" du fer et de l'acier."

Ce pré nous le retrouvons en 1770 :

" d'une contenance d'une fauchée et demie dit rièrre la fonde-"
" rie et aux Champs du Mont, la rivière de couchant et le ca-"
" nal de Saint-Pierre de devant. "

Nous pouvons situer "ces anciennes fonderies" aux "Champs du Mont, et plus précisément entre la carrière et l'usine du Pont. Inutile de situer les "Champs du Mont" (les champs sous le Mont Jean), ils sont actuellement aménagés pour le traitement des graviers et sables de la carrière.

EN LA NOZ

lieu dit d'un autre secteur

"Georges Collin possède une quarté de fauchée de pré en "
" la Noz entre Nicolas Chassignet de levant et Jacques "
" François Grosboillot de midy (Sud) . "

Nous sommes en 1770, mais avant .. ? Le 1er Novembre 1616 :

" Adam Chassignet vend à Paulus Blaipeye, mineur aux "
" Planches de Giromagny, un champ d'un journal en La Noz "
" entre Michel Marsot, maire du Puix, de dessus, Guillau-
" me Chassignet de dessous, le canal de Phenninsturm "
" d'en haut et la vie commune del'autre pour 37 livres "

En 1583 :

" Guillaume Marsot du Puix met en gage à Nicolas Chassi-"
" gnet un journal de champ en la Noz "

Définition de ce lieu dit : Paturage humide, prés humides.

CHAUVEROCHE :

" Mathias Dèmeusy possède un pré dit les prés de Chauve- "
" roche entre le chemin du midy et le Neuf Etang de cou- "
" chant "

Cet exemple est tiré du renouvellement de l'impôt de 1770.

Deux remarques : Chauveroché ou Chauverache ou comme disaient nos anciens dans le langage "Tchivrotche" donne deux sens :

- 1/ roche arrondie ou chauve, dénudée de toute végétation
- 2/ Tchi ou Chi veut dire chèvre ou roche à chèvre - montagne à chèvre

Le Neuf Etang ou Neu Etang, c'est l'étang de Chauveroché par opposition aux anciens étangs des Belles Filles et de la Beucinière, réserves d'eau pour les mines.

L'histoire de cet étang peut se comprendre par un plan en 1700. L'eau de la Savoureuse est acheminée par des canaux de bois jusqu'à cet étang, car les étangs de la Manche et de la Beucinière ont été détruits durant la guerre de 30 ans.

En 1603 :

" Jacques et Bastien Chassignet possèdent un pré de 4 "
" fauchées 1/2 en Chauveroché entre la vie commune de le-
" vant, un canton des charbonniers de mussant, le commu-
" nal de midy et Nicolas Didier le Vieux de minuit "

Par acte de notaire ce lieu dit est monné vers 1550.

VI.- INFORMATIONS DIVERSES

= = = = =

Révision des valeurs locatives des propriétés baties

Un réajustement des valeurs locatives des propriétés baties sera entrepris prochainement et concerne principalement l'habitat ancien.

La dernière révision remonte à 1970. Depuis cette date des travaux d'amélioration interne ont peut-être été entrepris dans votre maison sans avoir été signalé au Service des Impôts comme le prescrit la loi.

En conséquence, un imprimé vous sera adressé et devra être retourné après avoir été renseigné, au Centre des Impôts Fonciers de Belfort.

Opération "MARMOTTE"

Les renseignements ci-dessous sont extraits d'une fiche de l'ASVAA concernant l'opération MARMOTTE à laquelle la commune a adhéré. Cette fiche et tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'ASVAA en téléphonant au
84 . 54 . 62 . 00

Une opération d'économie de l'énergie a été lancée en Mars dans le pays sous-vosgien dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée de l'amélioration de l'habitat) d'après une convention signée avec l'Association Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME).

Cette opération s'adresse à tous les propriétaires occupants ou bailleurs et concerne tous les types de logements, individuel ou collectif, quelque soit l'année de construction.

Le but de l'opération est de réduire la consommation d'énergie, et est réalisée par des spécialistes, hors de toute préoccupation commerciale.

Un animateur est à la disposition des personnes intéressées tous les jeudis après-midi (tél. 84.54.62.00)

Les prestations accordées :

- une visite énergétique qui donne lieu à un document écrit qui indiquera les améliorations à apporter, pour un cout de 100.- Francs
- un diagnostic thermique qui proposera un programme de travaux et précisant les économies d'énergie réalisables, pour un cout de 240.- Francs (maison individuelle).

... n'oubliez pas ... 84 . 54 . 62 . 00

VI.- INFORMATIONS DIVERSES

= = = = =

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA PISCINE INTERCOMMUNALE D' ETUEFFONT (Tél. 84.54.62.58)

• Heures d'ouverture au public

* lundi et jeudi : 18 h à 20 h
* mercredi : 14 h à 19 h
* samedi : 14 h à 18 h
* dimanche : 10 h 15 à 12 h

C'est le samedi que le taux de fréquentation est le plus faible, donc que l'on en profite le mieux.

• Tarifs saison 86 - 87

* tickets à l'unité
enfants 5.00 F tarif réduit 3.50 F
adultes 7.30 F " " 5.00 F

* carnets de 12 entrées

enfants 49.00 F }
adultes 71.00 F } pas l'été

• La saison estivale

Durant les vacances scolaires d'été, c'est-à-dire du 1er juillet au 15 Septembre environ, les horaires sont différents :

lundi : fermeture
mardi }
mercredi } 10 h à 20 h
jeudi }
vendredi }
samedi } 10 h à 18 h
dimanche }

• Restauration - Buvette

Possibilité de pique-nique sur l'aire de jeux
ou repas à la buvette.

=====